



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

**PARTICULIERS**

professionnels

entreprises



**Generali** Accidents de la *Vie*

Pour garder l'équilibre en cas de chute

PAR UN  
TRAVAIL  
MARIAGE  
CÉLIBATAIRE

# GENERALI ACCIDENTS DE LA VIE

**Generali Accidents de la Vie vous garantit une indemnisation dans les plus brefs délais à la suite d'un accident de la vie quotidienne ayant entraîné des séquelles importantes ou un décès.**

## **Une protection intégrale des risques graves de la vie quotidienne...**

À la maison en bricolant, en jardinant, en vacances, en pratiquant un sport même dangereux, en traversant la rue...

Qui prendra en charge la réorganisation de votre vie si un accident vous empêche d'exercer définitivement votre activité professionnelle et certaines de vos activités personnelles ?

La Sécurité Sociale vous verse au mieux 50 % de vos revenus et vous rembourse une partie des soins complétés par votre mutuelle.

Votre assurance habitation indemnise les dommages causés à vos biens et l'assurance responsabilité civile assure les dommages que vous occasionnez aux autres.



**Generali Accidents de la Vie intervient partout et à tout moment dans vos activités quotidiennes.**

## Des exemples d'indemnités

Generali Accidents de la Vie garantit tous les jours  
sur la qualité de votre vie aussi bien que sur la sécurité.

*Marc, 45 ans, marié, 2 enfants*

L'un est au lycée et l'autre dans une école d'ingénieur. Cadre, avec un salaire annuel de 44 000 euros nets. Il décède à la suite d'un accident de ski.



### Décès

	Éléments pris en compte	Indemnités GAV
Préjudices économiques	Pour son épouse, mère au foyer : <ul style="list-style-type: none"><li>• La compensation des revenus de Marc</li></ul>	260 200 €
	Pour ses 2 enfants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Scolarité et études supérieures</li></ul>	98 400 €
Préjudices personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Souffrances endurées par son épouse et ses 2 enfants</li></ul>	30 000 €

#### Le + Europ Assistance

- Informations téléphoniques sur les démarches administratives
- Écoute psychologique de réconfort

INDEMNITÉ TOTALE :

388 600 €

## Une couverture

Generali Accidents de la Vie garantit tous les préjudices

### Les préjudices personnels

- Esthétique (cicatrices disgracieuses...)
- D'agrément (l'impossibilité de se livrer à son sport favori)
- Souffrances endurées



Les conducteurs d'un véhicule (voiture, moto ou vélo) personnel

## Un accompagnement 24 h/24, 7j/7 avec EUROP ASSISTANCE

Generali Accidents de la Vie vous aide au quotidien dès la survenance de l'accident : assistance à domicile, soutien psychologique, garde de vos enfants ou de votre animal de compagnie, aide à la reconversion professionnelle...

## Assurance personnalisée

Les préjudices qu'engendrent un accident de la vie privée que professionnelle.



*Sylvie, 35 ans, mariée, un bébé de 4 mois.*

Fleuriste indépendante. Elle se fracture gravement le poignet droit lors d'une chute de roller.

### Taux d'Incapacité permanente évaluée à 30 %

Éléments pris en compte	Indemnités GAV
<b>Préjudices économiques</b> Sylvie est droitrière : raideur totale et définitive du poignet droit • Incidence professionnelle : elle ne peut plus exercer son activité et ferme son commerce • Nécessité d'une aide ménagère	95 000 €
<b>Préjudices personnels</b> • Souffrances endurées • Préjudice esthétique • Préjudice d'agrément. Sylvie pratiquait le tennis depuis 10 ans	5 000 € 6 000 € 1 500 €

#### Le + Europ Assistance

- Aide à la reconversion professionnelle
- Services de proximité et livraison de courses

**INDEMNITÉ TOTALE :**

**107 500 €**

## Assurance complète

Les préjudices consécutifs à un accident de la vie privée.

### Les préjudices économiques

- Baisse ou perte de vos revenus
- Aménagement de votre domicile et de votre véhicule jusqu'à 100 000 €
- Frais d'obsèques jusqu'à 5 000 €

Les véhicules personnels, prêtés ou loués à usage privé ou professionnel sont couverts.

## Un tarif compétitif

Tarif en vigueur au 01/12/2008

Seuil d'intervention	Formule	
	Solo	Famille
Seuil d'IPP* au moins égal à 5 %	11 €/mois	20 €/mois
Seuil d'IPP* au moins égal à 30 %	9 €/mois	16 €/mois

\*IPP : incapacité permanente partielle

# Les 7 points forts

## De Generali Accidents de la Vie

1

Un seul contrat pour **toute votre famille** (assuré, conjoint qu'il soit actif ou inactif, enfants à charge).

2

Une protection immédiate **dès 5 % d'incapacité permanente**.

3

Une indemnisation rapide en dehors de toute recherche de **responsabilité jusqu'à 1 million d'euros**, quelle que soit la formule choisie.

4

Une couverture de tous les accidents de la vie privée et même de la circulation en tant que **conducteur d'un véhicule (voiture, 2 roues) personnel, loué ou prêté, à titre de loisir ou à titre professionnel**.

5

Une couverture **des sports à risques et extrêmes**, sans surprime.

6

Un choix dans le versement de votre indemnité : **un capital ou une rente**.

7

Des services d'assistance **complets et immédiats**.



GÉNÉRATION RESPONSABLE



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

**Generali IARD**

Société Anonyme au capital  
de 59 493 775 euros  
Entreprise régie par  
le code des assurances  
552062663 RCS Paris

Siège social  
11, bd Haussman  
75009 Paris